

Descriptif et compétences spécifiques pour « Introduction au droit et à la notion de service public »

Descriptif de la formation

Objectifs

Ce cours comporte deux parties avec des objectifs distincts

A la fin d'«Introduction au droit», l'apprenant sera capable d(e) :

- identifier les sources du droit positif applicable en Belgique;
- appréhender la structure du contexte juridique tant en général que par catégorie;
- appliquer la hiérarchie des normes et d'examiner un problème à travers les dispositions contenues dans les différentes catégories de droit;
- expliquer la pyramide des juridictions administratives et judiciaires, en ce compris la Cour Constitutionnelle;
- situer l'application des lois et règlements dans le temps et dans l'espace;
- définir les concepts juridiques de base.

A la fin de «Philosophie et éthique des services publics», l'apprenant sera capable d(e) :

- décrire l'évolution de l'image véhiculée à propos du service public en rapport avec le contexte sociétal;
- illustrer les multiples raisons de la détérioration de l'image du service public (la «maladministration »);
- énoncer et expliquer les différents vecteurs de modernisation du service public;
- citer et justifier les compétences et qualités requises pour assurer le service au citoyen;

Volume horaire : 25h (examen compris).

Public : des agents inscrits à une formation RGB (Module 1 de sciences administratives, autre personnel administratif avec un choix d'heures libre dans leur programme de formation).

Lieu(x) de formation : Mons, Tournai, Morlanwelz et Marcinelle

Horaire : en soirée (de 17h30 à 20 heure).

Ce cours est organisé dès octobre. Il s'agit d'un prérequis pour les modules de sciences administratives.

Disponibilité des formateurs : 2 fois par semaine à partir de début octobre.

Compétences spécifiques pour les formations RGB

- **Respecter les objectifs des formations**

Des objectifs pour chacun des cours ont été validés par le CRF. Les formateurs dispensant ces matières sont tenus de respecter ces objectifs.

- **Utiliser et mettre en application les fiches descriptives**

Des fiches descriptives ont été établies en collaboration avec les formateurs pour chacun de ces cours.

Ces fiches constituent un fil rouge à respecter par l'ensemble des formateurs. Elles visent à assurer une cohérence entre les différents groupes organisés pour une même matière et reposent sur une triple concordance entre les objectifs du cours, les méthodes pédagogiques et les modalités d'évaluation des acquis.

Les formateurs s'engagent à respecter ce qui est convenu dans les fiches descriptives.

- **Favoriser une approche pédagogique participative**

Une approche pédagogique participative est encouragée. Ces méthodes sont en lien avec les objectifs des formations.

Pour certaines matières, des compétences spécifiques sont requises en matière d'utilisation de méthodes pédagogiques participatives.

- **Être disponible aux périodes requises par la planification des formations**

Les formations sont organisées selon un planning défini. Lorsqu'une formation nécessite la mise en place de plusieurs groupes, la planification de l'ensemble des groupes est organisée en parallèle sur une même période.

Les formateurs doivent être disponibles à la période concernée.

Les formateurs peuvent solliciter d'être désignés pour plusieurs matières. Dans ce cas, lors de la désignation, leur disponibilité sera prise en compte afin de déterminer si cela est compatible avec la programmation des cours.

- **Participer à l'amélioration des formations**

Les formateurs complètent une autoévaluation à la fin de leur formation. Les formateurs signalent, le cas échéant, les améliorations à apporter aux formations et à leur organisation.

Les responsables des cellules pédagogique et RGB se tiennent à la disposition des formateurs.

Compétences spécifiques pour la formation « Introduction au droit et à la notion de service public »

Cette formation constitue un prérequis pour le module 1 de sciences administratives. Elle vise à faire acquérir aux participants des notions de droit sur lesquelles s'appuieront les cours suivants. Elle vise également à sensibiliser les participants à propos de l'image véhiculée par les services publics et notamment l'importance d'assurer un service de qualité au citoyen.

Cette formation requiert de disposer de connaissances en matière de droit. La partie « Philosophie et éthique des services publics » nécessite de pouvoir mener une réflexion en termes d'image et de modernisation des services publics. Dans ce cadre, une expérience dans les services publics constitue un atout.

Les formateurs doivent veiller tout particulièrement à adapter leur communication au niveau des participants qui par définition ne sont pas des juristes.

Les formateurs veilleront à illustrer leur cours en donnant ou en sollicitant des exemples de la part des apprenants, en construisant avec eux des synthèses sous forme de schémas, tableaux, etc. Des exercices sont également intégrés dans le syllabus.

Pour toute question, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse suivante :
vanessa.iserbyt@hainaut.be